



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance extraordinaire du 11 janvier 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Saint-Damien, tenue à 19 h 30, le 11 janvier 2022
tenue par vidéoconférence, à laquelle sont présents et forment
quorum sous la présidence du maire, monsieur Pierre
Charbonneau,

Mesdames et Messieurs,

Jacqueline P. Croisetière, conseillère district 1
Jean-François Théberge, conseiller district 2
François Bessette, conseiller district 3
Michel St-Amour, conseiller district 4
Michel Charron, conseiller district 5
Christiane Beaudry, conseillère district 6

Monsieur Éric Gélinas, directeur général, est également présent
et 7 citoyens assistent de façon virtuelle à la rencontre.

*De façon exceptionnelle, la présente séance est tenue via télé-
rencontre, à laquelle les citoyens ont été invités à assister. De plus,
l'enregistrement de la présente séance sera déposé sur le site
Internet de la Municipalité.*

1. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, les présences sont prises et le quorum est constaté.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur le maire, Pierre Charbonneau, ouvre la séance.

3. DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général déclare que l'avis de convocation pour la
présente séance a été signifié dans les délais prescrits par la loi.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-01-2022

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement
résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Présences et constatation du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Déclaration du directeur général
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Présentation et adoption – Budget 2022
6. Période de questions (exclusivement sur le budget 2022)
7. Levée de la séance



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance extraordinaire du 11 janvier 2022

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION – BUDGET 2022

02-01-2022

Attendu que le conseil de la Municipalité de Saint-Damien prévoit, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, des dépenses équivalentes aux revenus, le tout réparti comme suit :

DÉPENSES	2022
Administration générale	861 474 \$
Sécurité publique	623 624 \$
Transport	1 170 469 \$
Hygiène du milieu	601 763 \$
Santé et bien-être	1 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	188 827 \$
Loisirs et culture	587 168 \$
Frais de financement	545 968 \$
Investissements immobilisation	262 000 \$
TOTAL	4 842 293 \$

REVENUS	2022
Taxe sur la valeur foncière	2 049 230 \$
Taxe sur une autre base	1 355 057 \$
Paievements tenant lieu de taxe	124 306 \$
Transfert	544 909 \$
Services rendus	72 518 \$
Autres (droits, amendes, intérêts)	282 460 \$
TOTAL REVENUS (AVANT AFFECTATIONS)	4 428 480 \$
Affectation excédent de fonctionnement affecté	413 813 \$
TOTAL REVENUS (AVEC AFFECTATIONS)	4 842 293 \$

Tableau REVENUS
modifié par la
résolution
98-04-2022.
SL.

En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-François Théberge, il est unanimement résolu d'adopter le budget 2022 tel que présenté ci-dessus.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS (exclusivement sur le budget 2022)

Le maire invite les personnes présentes à se nommer et à poser leur question relativement au budget 2022.

Les questions doivent porter exclusivement sur le budget 2022.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

03-01-2022

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de madame Christiane Beaudry il est unanimement résolu de lever la séance à 20 h 05.

Pierre Charbonneau
Maire

Eric Gélinas
Directeur général